

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

19 SEPTEMBRE 2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À PRENDRE DES MESURES AFIN DE FAIRE BAISSER LE COÛT DES
ÉTUDES

DÉPOSÉE PAR MME ANOUK VANDEVOORDE, MME ALICE BERNARD, M. JEAN-
PIERRE KERCKHOFS, MME AMANDINE PAVET, M. JULIEN LIRADELFO, M.
GERMAIN MUGEMANGANGO ET M. JOHN BEUGNIES

RÉSUMÉ

Étudier est un droit. Pourtant à cause de l'augmentation d'une série de coûts comme les loyers des kots, l'alimentation, les transports, le matériel informatique, etc., étudier représente aussi une charge financière de plus en plus importante. En conséquence, les étudiants sont toujours plus nombreux à devoir travailler afin de pouvoir payer leurs études: + 11% de jobistes entre 2020 et 2021. Ils sont aussi toujours plus nombreux à être dans des situations précaires. Et enfin, ils sont une écrasante majorité, 98%, à trouver que les études coûtent trop cher.

Pour ces raisons, ce texte vise à prendre des mesures afin de réduire le montant des droits d'inscription et à ce que le Gouvernement de la Communauté française sollicite les autres niveaux de pouvoir pour diminuer les coûts du transport, du logement et de l'alimentation pour les étudiants.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à prendre des mesures afin de faire baisser le coût des études	5

DÉVELOPPEMENTS

Selon la Fédération des étudiant.e.s francophones (FEF), le coût d'une année d'étude se situe dans une fourchette de 8.000 et 12.000 euros. Dans tous ces coûts, il faut payer la nourriture, le transport, le logement, le matériel de cours mais aussi les loisirs, essentiels si l'on veut préserver la santé mentale des étudiants qui, selon tous les témoignages récents, est un point qui devrait retenir la plus grande attention de tous tant elle a décliné ces dernières années. Dans le cadre de la crise actuelle et de l'augmentation du coût de la vie, de nombreux étudiants se retrouvent seuls face à des difficultés de plus en plus nombreuses et importantes.

Une enquête de Randstad a mis à jour que 45% d'étudiants ont accepté un job étudiant pour faire face à la crise et à l'augmentation du coût de la vie. Il n'est pas rare d'entendre des étudiants cumuler, 2 voire 3 jobs pour s'en sortir. Cette situation est catastrophique quand on sait qu'un étudiant jobiste a 43% de chances en plus de rater ses examens. Rappelons que le premier travail d'un étudiant devrait être de réussir son cursus et non d'être un travailleur précoce. Cette situation a un double effet. En premier lieu, les étudiants les plus fragiles économiquement sont tout bonnement exclus et relégués de l'enseignement supérieur. Pour les autres, ceux qui restent, c'est au prix de leur santé mentale. Huit étudiants sur dix se sentent fragilisés psychologiquement. Les jeunes connaissent une aggravation des symptômes d'anxiété, de stress, de dépression ou pire encore, des pensées ou actes suicidaires. En cause, la solitude et l'arrêt de la vie sociale, la perte du rythme scolaire, la surcharge de travail ainsi que la précarité grandissante. Comment se dédier correctement à ses études si on ne sait pas ce qu'on mettra dans son assiette le lendemain ?

En plus de cet impact grave sur les étudiants, un taux d'échec important représente un coût non négligeable pour les finances publiques. L'aide à la réussite a d'ailleurs été renforcée budgétairement. En plus de cet axe nécessaire, lutter contre la précarité étudiante est une voie également importante pour diminuer le taux d'échec. La rectrice de l'Université de Liège, Anne Sophie Nyssen, le disait d'ailleurs dans les termes suivants pendant l'université d'été de la FEF : « Le job d'un étudiant, c'est d'être étudiant. Beaucoup d'étudiants jobbent en parallèle de leurs études et ça a un impact sur le taux de réussite. »

L'enseignement supérieur devrait lutter contre les inégalités existantes et particulièrement marquées dans le système d'enseignement belge puisque, rappelons-le, la Belgique est un mauvais élève en la matière. Les étudiants et étudiantes sont une richesse pour notre société, nous avons plus que jamais besoin d'ingénieurs, de psychologues, de médecins et de manière générale, de personnes les

mieux formées possible pour faire face aux crises climatiques et sociales dans lesquelles nous sommes pleinement entrés.

Nous demandons au Gouvernement de soutenir directement les étudiants et dans ce cadre de réduire d'ores et déjà le montant des droits d'inscriptions et de plafonner ceux-ci à un montant de 175 euros. Sans cela, les étudiants continueront d'être un public précaire, devant jongler entre étude et travail.

Nous demandons également au Gouvernement de la Communauté française d'interpeller les Gouvernements wallon, bruxellois et fédéral afin qu'ils agissent sur les coûts liés au logement, à la mobilité et à la consommation.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PRENDRE DES MESURES AFIN DE FAIRE BAISSER LE COÛT DES ÉTUDES

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant que la Belgique est signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dénommé « Pacte de New York », qui stipule notamment que « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité » ;

Considérant la résolution interparlementaire du 23 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, qui demande de « Poursuivre le développement d'une politique tarifaire avantageuse en transport en commun pour les étudiants » ;

Considérant la résolution interparlementaire du 23 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, qui demande de « mieux contrôler la qualité des logements étudiants sur le marché et à assurer une juste adéquation du prix du loyer en vue de les rendre plus abordables » ;

Considérant le mémorandum en perspective des élections législatives de 2024 du CRef qui demande à la FWB et aux régions « de prendre davantage en considération les problématiques de la santé mentale et de la précarité de la population étudiante » ;

Considérant que la crise sanitaire et la crise énergétique ont gravement porté atteinte à la situation financière mais aussi sociale et mentale de nombreux étudiants ;

Considérant que la précarité étudiante est en augmentation ces dernières années et s'est encore fortement renforcée suite à la crise sanitaire et à la crise énergétique ;

Considérant que les différents niveaux de pouvoir – Communauté, Régions et Fédéral – doivent également intervenir, chacun dans les compétences qui lui sont propres ;

Considérant la hausse des tarifs de la SNCB le 1er janvier 2023 ;

Considérant la hausse conséquente des produits alimentaires dans le premier semestre de l'année 2023 ;

Considérant la hausse continue des loyers des logements étudiants ;

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie et des charges demandées par les propriétaires de logements étudiants ;

Demande au Gouvernement de la Communauté française :

De fixer un plafond de 175 euros pour les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur ;

De solliciter les Gouvernements wallon et bruxellois afin de leur demander d'instaurer une grille contraignante des loyers des logements étudiants ;

De solliciter les Gouvernements wallon, bruxellois et fédéral afin qu'ils proposent à tous les étudiants une formule d'abonnement unique, valable dans tous les transports en commun pour la somme de 12 euros par an ;

De solliciter le Gouvernement fédéral pour qu'il abaisse la TVA sur les produits alimentaires de base à 0%.

A. Vandevoorde

A. Bernard

J-P. Kerckhofs

A. Pavet

J. Liradelfo

G. Mugemangango

J. Beugnies